



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 05 MAI 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 26 avril 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-05-2022/121-1
Annule et remplace l'extrait n°BC-05-2022/121

Objet : Attribution de subventions aux Communes dans le cadre des fonds de concours.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

Frédéric BUVAL à Bruno Nestor AZEROT, Jonathan TABAR à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n° BC-05-2022-118 du 05 mai 2022 approuvant la modification de la participation de CAP Nord Martinique au titre des fonds de concours au plan de financement pour l'opération « Travaux de la construction d'un mur de soutènement au quartier Fonds-Duschesne au Robert » ;

Considérant les demandes de subvention des Communes effectuées dans le cadre des fonds de concours :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Coût total du projet	Financement demandé	%age
Ville du Morne-Vert	Travaux de réalisation de la voie de désenclavement des quartiers MACAYA et Beauvallon – 2 ^{ème} tranche	1 000 000,00 €	50 000,00 € 2022 : 37020€ 2023 : 12980€	5%
Ville de Case-Pilote	Réfection et la dynamisation de la Place Gaston Monnerville à Case-Pilote	1 211 315,27 €	121 131,53 € 2022 : 81396,00€ 2023 : 39735,53€	10 %
Ville du Robert	Travaux des canalisations des eaux pluviales au quartier Bouteaud	369 750.00 €	73 950.00€	20%
Ville du Robert	Travaux de réfection d'une portion du chemin de Bois-Neuf au droit de la maison de Mr Ernest CHATEAU	100 730.00 €	20 146.00 €	20%
Ville du Robert	Réalisation d'un mur de soutènement au quartier Fonds-Duschesne	284 129.00 €	56 825,80 € <i>Dont 10 189,78 € déjà obtenus</i>	20%

Considérant les avis favorables de la Commission mixte Subvention-Finances du 13 avril 2022.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :****D'attribuer** les subventions suivantes :

Montant	Bénéficiaire	Intitulé du projet
50 000,00 € 2022 : 37020€ 2023 : 12980€	Ville du Morne-Vert	Travaux de réalisation de la voie désenclavement des quartiers Macaya et Beauvallon – 2 ^{ème} tranche.
121 131,53 € 2022 : 81396,00€ 2023 : 39735,53€	Ville de Case-Pilote	Réfection et dynamisation de la Place Gaston Monnerville.
73 950,00€	Ville du Robert	Travaux des canalisations des eaux pluviales au quartier Bouteaud.
20 146,00€	Ville du Robert	Travaux de réfection d'une portion du chemin de Bois-Neuf au droit de la maison de M. Ernest château.
56 825,80 € <i>Dont 10 189,78 € déjà obtenus</i>	Ville du Robert	Réalisation d'un mur de soutènement au quartier Fonds-Duchesne.

Article 2 :**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de La Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 20 juillet 2022

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Marie-Thérèse CASMIRIUS

Extrait n°BC-05-2022/121-1

Annule et remplace l'extrait n°BC-05-2022/121